



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 85910

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prévention et la recherche de la chlamydiae chez les jeunes. Cette infection qui touche plus de 3 % des jeunes filles en France, augmente le risque de stérilité. C'est sans doute l'infection sexuellement transmissible la plus fréquente, qui a pour caractéristique de provoquer peu ou pas de symptômes, notamment pour les jeunes filles. Le problème, c'est qu'en l'absence de traitement, cette infection majore le risque de stérilité et de grossesse extra-utérine par le biais d'une inflammation des trompes ou par des écoulements de l'urètre chez le garçon. A la suite d'un rapport publié en 2003, les autorités sanitaires n'ont pas émis de recommandation de dépistage. Différentes enquêtes ont démontré que dans certains départements le taux de contamination pouvait atteindre les 10 %. Aujourd'hui, les centres de dépistage anonyme et gratuit offrent des tests, la recherche de chlamydiae se faisant à l'aide de techniques de biologie moléculaire soit par prélèvement vaginal à l'aide d'un kit, soit par prélèvement urinaire, la sérologie semblerait peu fiable. Le traitement restant simple, à l'aide d'antibiotiques, certaines questions restent en suspens. Si le rôle de l'infection dans la stérilité ne fait pas de doute, son impact est précis est mal connu puisque certaines personnes infectées présentent des complications gynécologique graves et pas d'autres. Et nonobstant les différentes campagnes de promotion du préservatif ces dernières années, cette infection n'a pas régressé. Aussi, lui demande-t-elle d'énoncer quelles seront les dispositions prises par le Gouvernement afin de lutter contre cette infection et si le Gouvernement entend prendre un message de prévention par une campagne d'information.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85910

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2010, page 8483

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)